



Bail professionnel

Par Timo

Bonjour

Nous sommes en profession libérale et 3 cosignataires d'un bail professionnel et plusieurs questions se posent à nous dès lors qu'un de nous décide de Résilier ce bail.

Ce bail arrive à échéance en Mars 2028

Peut-on résilier avant?

Il y a une clause d'indivisibilité et de solidarité : à quoi nous oblige-y-elle?

Est il légal d'avoir supporté en 2023 une hausse de plus de 7pour cent?

Merci de vos réponses

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez donner congé avec un préavis de six mois :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24299[/url]

Il y a une clause d'indivisibilité et de solidarité : à quoi nous oblige-y-elle?

A payer solidairement le loyer, cela permet au bailleur de se retourner contre n'importe lequel des locataires en cas de défaut de paiement. L'étendue exacte de vos obligations est définie par cette clause.

Est il légal d'avoir supporté en 2023 une hausse de plus de 7pour cent?

Que dit votre bail au sujet de la révision du loyer ?